

N/REF : 11/02/2026 10H32 C:000003 I:02675
V/REF : AC/C39639
V/Email reçu le Mercredi 11/02/2026 à 10H32

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VCP
IMMEUBLE : VILLA CIPRIANO -VCP
RUE GERMAINE TILLION
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 27 Avril 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 2 RUE GERMAINE TILLION - LOGT VACANT SUR PASS DU 06 AU 13/03
LOGEMENT N° 104684, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 11/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT DES DOUILLES ET AMPOULES PLAFONNIERS (SAUF SDB CAR ABSENCE
DE TENSION SUR LE PLAFONNIER)
REPLACEMENT RÉGLETTE CUISINE
REPLACEMENT ALIMENTATION TABLEAU EN 10 CARRÉ
FIXATION DE 3 PRISES DE COURANT QUI ÉTAIENT DÉCOLLÉES DU MUR
PROTECTION DU CONDUCTEUR DANS LE TABLEAU
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	ELT008-Reprise fixat.Prise Tv,télév,RJ45	1	20,52		20,52
1,00	ELT015-Rempl.applique LED yc tube	1	46,18		46,18
1,00	ELT088-FP.Fil élect.16x2 alim./ml	1	8,21		8,21
4,00	ELT066-Rempl.Plaque ou pot de centre	1	22,57		90,28
TOTAL H.T.					165,19
T.V.A. a 10,00%					16,51
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>181,70</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.